

Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau des Captages de Potte et Morchain

Groupe de travail Non Agricole (1)

01 février 2018 – 09h30 – Rosières-en-Santerre

Compte-rendu

Présents

SIEP du Santerre	
M. Philippe CHEVAL	Président
Mme Sandrine PETIT	Directrice
Mme Marine JOSSE	Animatrice de l'ORQUE
ARS	
M. Michael NGUYEN	
Antea Group	
Mme Claire JULLIEN	Chargée de projet
SAGE Haute Somme	
Mme Mélanie LECLAIRE	
Industriel	
Mme Chantal LUCQ	Responsable Environnement chez TEREOS Starch Sweeteners Europe
Collectivités	
M. Gabriel LEFEVRE	Spanqueur Communauté de Communes de l'Est de la Somme

Excusés

SATEGE	Conseil régional
Mme Christelle DEHAINE	Mme Maria Olivia ALLARD
Commune de Licourt	Communauté de Communes Terre de Picardie
M. Christian MERESSE	M. Nicolas GOBENCEAUX
VNF	Maires
Mme Stéphanie PASQUET	M. Meresse maire de Licourt



Ordre du jour :

Ce Groupe de travail non agricole pour l'ORQUE des captages de Potte et Morchain a permis d'aborder les points suivants :

1. Rappels introductifs par le Président du SIEP du Santerre
2. Rappels des différentes thématiques abordées dans le DTMP non agricole
3. Réflexion sur des pistes d'actions pour chacune des thématiques
4. Conclusions

Le document présenté en réunion et le compte-rendu sont consultables sur le site internet du SIEP :

<http://siep-du-santerre.fr> : Onglet "Qualité de l'eau" ➡ "Opération de Reconquête de la QUALITÉ de l'Eau de Potte et Morchain".

1. Propos introductifs

Philippe CHEVAL, Président du SIEP du Santerre, remercie les participants pour leur présence. Il souhaite faire un tour de table afin que l'ensemble des membres se présentent.

Philippe CHEVAL explique le contexte lié à l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) de Potte et Morchain.

Philippe CHEVAL explique que l'ORQUE de Caix est une démarche curative car les taux de nitrates sont déjà élevés. Aujourd'hui l'opération menée sur Caix est importante puisque l'année 2017 a permis de mesurer l'avancement des actions et l'atteinte des objectifs fixés à 5 ans. En revanche, il se félicite d'avoir lancé avec l'accord des membres du comité **une ORQUE volontaire sur les captages de Potte et Morchain**, en tant qu'action préventive, les taux de nitrates ne dépassant pas à aujourd'hui les 50 mg/l. Il s'agit de suivre une démarche cohérente sur le territoire et de préserver l'intégralité des ressources en eau du SIEP du Santerre.

2. Rappels des différentes thématiques abordées dans le DTMP non agricole

Marine JOSSE, rappelle quelques éléments de contexte de l'étude, déjà présentés lors des précédentes réunions (voir présentation) :

- Le périmètre du SIEP du Santerre
- Contexte qualitatif des deux champs captant
- Présentation des communes à enjeux Eau

Claire JULLIEN fait un rappel sur :

- La décomposition de l'étude
- La localisation des deux champs captants et la délimitation de l'AAC
- La définition de la vulnérabilité
- La composition du comité de pilotage et des groupes de travail

M. Michael NGUYEN de l'ARS explique que les seuils sanitaires des molécules phytosanitaires sont à utiliser avec précaution. Ainsi, (« la valeur réglementaire de 0,1 µg/L, applicable à chaque substance et fixée par la directive 98/83/CE, n'est pas suffisante pour évaluer et gérer une situation de non-conformité des eaux distribuées vis-à-vis des pesticides, sur le plan sanitaire. C'est pourquoi, la notion de « valeur sanitaire maximale » V_{max} a été introduite »). Il ajoute qu'il y'a une méconnaissance de l'effet cocktail des molécules.

Mme LUCQ précise qu'aucune trace de molécules phytosanitaires, ni de molécules médicamenteuses n'est retrouvée dans les eaux que le groupe Tereos prélèvent dans la vallée des Marottes (la même vallée que les captages de Potte).

Marine JOSSE confirme également que sur Potte il n'existe pas de traces de substances citées précédemment. Les substances actives sont retrouvées à l'état de traces dans les forages de Morchain.

3. Echanges sur la base du DTMP non agricole pour une réflexion sur des pistes d'actions

Au vu du faible nombre de participants, la réunion est organisée sous la forme d'échanges en abordant les différentes thématiques les unes après les autres.

Thématique Assainissement

Rappels des points clés du DTMP sur cette thématique.



Pour la gestion des eaux pluviales :

M. CHEVAL rappelle qu'il s'agit d'une compétence des Communautés de Communes.

Marine JOSSE fait référence aux analyses des mares proposées dans le programme d'actions de Caix, qui est une action compliquée à mettre en œuvre.

Pour les épandages :

Mme LUCQ précise que les épandages industriels sont largement contrôlés sur le territoire et sont soumis à l'avis de l'ARS.

M. LEVEFRE précise que très peu de vidangeurs remplissent les bons de livraison. L'agrément des vidangeurs est donné par la DDTM, qui est en mesure de le retirer en cas de mauvaises pratiques. Il y a un manque de communication entre tous les acteurs. Un travail en interne serait intéressant pour faire un suivi plus poussé.

M. CHEVAL propose d'associer les exploitants de Caix, Potte et Morchain pour échanger sur la thématique des épandages lors d'un prochain groupe de travail agricole.

Pour les assainissements non collectifs :

M. LEFEVRE confirme que les puits d'infiltration sont bien recensés lors des contrôles. Il fait également mention du non-respect de la réglementation concernant l'obligation de réhabilitation d'un ANC lors d'une vente. En effet les contrôles d'ANC sont valables 3 ans mais le SPANC n'a aucune information par les notaires lorsque les ventes sont réalisées. Il s'agit d'un problème d'ordre national et non une problématique locale.

A la demande de Mme PETIT, les puits d'infiltration direct à la nappe doivent être recensés de manière plus fine afin de prioriser les actions.

Marine JOSSE a eu un entretien téléphonique avec la Communauté de Communes Terre de Picardie pour la commune d'Hypercourt : 22 installations ANC sont concernées. Dans le cadre de la reprise des compétences, il serait intéressant de refaire une visite diagnostic des 22 installations et d'avoir les éléments mis à jour : 1 installation dans l'ex Pertain et 22 dans l'ex Omiecourt (= Hyencourt-le-Petit) dont 6 puits non répertoriés et 3 non connus (à reconfirmer lors des nouvelles visites).

Pistes d'actions :

- Travailler sur la sensibilisation des vidangeurs à la bonne orientation des effluents pompés.
- Travailler avec la DDTM pour renforcer les contrôles des vidangeurs.
- Travailler sur la sensibilisation des particuliers au bon entretien de leur ANC.
- Travailler sur une communication auprès des notaires pour fluidifier l'information auprès des SPANC.



- Recenser les ANC non conformes qui seraient en zone de vulnérabilité forte à très forte et prioriser la réhabilitation des ANC avec un puit d'infiltration direct à la nappe.
- Refaire le contrôle sur les 22 installations de la commune d'Hypercourt pour affiner les informations et prioriser les réhabilitations.
- Demande de financement majorée de l'AEAP.

Thématique Industries/ Artisans

Rappels des points clés du DTMP sur cette thématique.

Marine JOSSE rappelle que le travail réalisé pour cette thématique sur le territoire de Caix avec l'aide de l'animateur de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de la Somme a très bien fonctionné. Malheureusement, il n'y a plus d'animateur à la CMA et le siège a été délocalisé à Lille. Il est pour l'instant difficile d'avoir une vision du travail qui peut être réalisé sur le territoire.

L'AAC de Potte et Morchain compte 16 artisans selon le recensement réalisé dans le DTMP sur la base des données de la CMA et de la CCI.

Piste d'actions :

- Lancer les 16 diagnostics artisans sous la maîtrise d'ouvrage du SIEP du Santerre et avec le soutien de l'AEAP.

Thématique Autres Activités Urbaines

Rappels des points clés du DTMP sur cette thématique.

Pistes d'actions :

- Investiguer les ouvrages dont l'usage n'est pas connu.
- Faire des campagnes de contrôle des forages d'irrigation (par les services de l'Etat).
- Travail de sensibilisation des particuliers sur le bon entretien de leur ouvrage et sur l'impact que peuvent avoir les dépôts/ décharges sauvages.
- Travail sur les préconisations à apporter à VNF lors des travaux de construction du Canal Seine Nord Europe (travaux, déchets, trafics).

Thématique Phytosanitaires Non Agricole

Rappels des points clés du DTMP sur cette thématique.



Mme LUCQ précise que TEREOS fait appel à une société extérieure pour l'entretien du site de Mesnil-St-Nicaise. Le contrat passé avec cette société est un engagement zéro phytosanitaire. Le site de TEREOS est un site exemplaire sur le point de vue environnemental.

Mme LUCQ fait remarquer la mauvaise orthographe du *Bois des Meurdriers*.

Pistes d'actions :

- Accueil d'une réunion d'ouverture avec les entreprises du paysage sur le territoire du SIEP et organisation d'une journée de sensibilisation sur le territoire avec les entreprises en lien avec l'UNEP.
- Communes : organiser une réunion d'information et de sensibilisation sur la loi LABBE et organiser une démonstration de matériels alternatifs auprès des communes du territoire.
- Particuliers : réunion pour les jardins familiaux sur le territoire (étudier si intéressant sur le territoire). Recenser et communiquer sur les déchèteries ECODDS afin de jeter les produits phyto qui seront des PPNU à partir du 1er janvier 2019 (loi LABBE).
- SNCF : avoir le plus d'interactions possibles (informations sur les actions en cours, envoi des cartes, connaître l'évolution de la politique des traitements phyto dans les AAC, etc.).

5. Suites à venir et conclusions

Il n'est pas prévu la réalisation d'un deuxième groupe de travail sur la thématique non agricole.

Des propositions d'actions seront transmises par courriel au groupe de travail, pour recueillir l'avis des différents participants.

A la demande du SIEP du Santerre et suite aux retours du groupe de travail agricole, une réunion sera organisée avec les exploitants agricoles et les représentants de la Société TEREOS Starch Sweeteners Europe. Mme LUCQ sera présente avec si possible le Directeur du site afin de présenter le fonctionnement de la société aux exploitants agricoles et de détailler les modalités des prélèvements en eau souterraines réalisés par TEREOS sur le territoire.

Philippe CHEVAL remercie les participants au Groupe de travail pour leur investissement dans la démarche et l'engagement que nous tenons pour nos enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CHEVAL lève la séance à 11h30.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER :

Melle Marine JOSSE

S.I.E.P du Santerre

1, rue d'Assel

B.P. 20022

80170 ROSIERES EN SANTERRE

☎ : 03 22 88 45 20

☎ : 03 22 88 93 15

✉ : animatrice-siepdusanterre@orange.fr